

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2008/0440

Séance du 9 juillet 2008

**ELECTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;

VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 20060215 du 15 mars 2006 relative aux modalités de désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux ;

VU le rapport n° 2008/0440

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : sont élus pour siéger à la commission Consultative des services publics locaux au titre des représentants du Conseil :

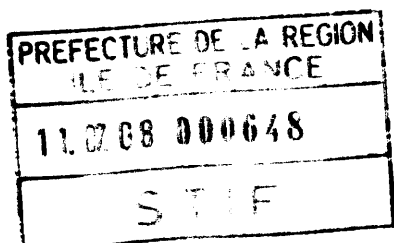
- M. Jean BRAFMAN
- M. Jean-Pierre GIRAULT
- M. Daniel DAVISSE
- M. Claude PERNES
- M. Gilles CARREZ

ARTICLE 2 : sont désignés pour siéger à la commission Consultative des services publics locaux au titre des représentants d'associations d'usagers :

- Monsieur Gérard SCHREPFER, représentant l'Association Léo Lagrange d'Ile-de-France ;
- Madame Simone BIGORGNE, représentant l'AUT-FNAUT ;
- Monsieur Philippe LEGRAND, représentant le CNPSAA ;
- Madame Monique HINDERMANN, représentant l'Association Les Familles de France ;
- Monsieur Yannick JOUANNE, représentant l'UFC Que Choisir - Ile-de-France.

ARTICLE 3 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON